

On peut toujours compter sur votre loyauté, nous nous en félicitons, et nous espérons que vous voudrez bien nous agréer avec nos remerciements anticipés nos bien sincères salutations.

Un groupe d'anciens sociétaires.

Voici le texte des articles dont parle la lettre ci-dessus :

Art. 1. — La Société a pour but d'acheter en gros ou de produire dans ses établissements tous objets de consommation, tels que pain, viande, épicerie, vêtements, chaussures, etc., et de les vendre au détail et au cours du jour aux associés, et réaliser ainsi des bénéfices qui seront partagés entre chaque associé au prorata de sa consommation et de ses achats.

Elle a encore pour but d'établir successivement entre ses membres, des caisses d'épargne, de retraite et pensions viagères, des sociétés de secours mutuels, des caisses de maladie, d'assurances contre l'incendie ou en cas de décès ; de fonder des écoles et d'autres établissements économiques, des établissements d'instruction, de convalescence ou d'agrément ; de faire aux associés des avances d'argent pour leur commerce au détail de leurs maisons ; enfin de réaliser toutes les opérations que produira la coopération.

Art. 10. — Tout sociétaire peut sortir librement de la Société et faire rembourser à la fin de chaque année, dans la quinzaine qui suivra l'Assemblée, le montant de son apport et de son compte-courant.

Art. 28. — La Réserve appartient non pas aux sociétaires individuellement, mais à la Société considérée comme une personne indépendante. — Les sociétaires renoncent expressément à réclamer leur part, à quelque époque que ce soit, dans le but d'assurer une longue existence à la Société, de créer un lien pour les sociétaires, et d'éviter qu'ils ne laissent un jour réduire par l'appât du partage d'un gros somme, péniblement épargnée par leurs précédents efforts.

Art. 29. — Le Fonds de réserve est destiné à former le capital social, à parer aux éventualités et aux pertes, à rembourser les emprunts et à fonder d'autres établissements économiques.

Art. 30. — Si la Société venait à se dissoudre par suite d'embaras ou de méintelligence, et volontairement par l'Assemblée générale, les sociétaires, ou ne pourrait prélever sur la Réserve que la somme nécessaire pour le paiement des dettes et de la liquidation de la Société.

Art. 31. — Mais si la Société était dissoute par suite d'un événement de force majeure, la Réserve serait partagée entre les sociétaires inscrits au moment de la dissolution, en proportion du nombre d'années qu'ils auraient passées dans la Société.

Le dîner de la Bettevare. — Le prochain banquet de l'Association amicale des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais aura lieu mardi prochain 4 mars à 7 heures, au Grand Hôtel de la Gare, sous la présidence de M. Boucher-Cadart, être envoyées le plus tôt possible à M. Boucher-Cadart, président, 19, rue de Froebouy.

Dunkerque. — Le sieur Vanhercke, chef cantonnier, en voulant se garer au passage de l'express à la gare de Condé-sur-Escaut, a été renversé par un train de marchandises venant en sens inverse et qui le malheureux n'avait pas aperçu. Vanhercke laisse une veuve et deux enfants.

Aujourd'hui, les armateurs de la ville de Dunkerque ont fait chanter une messe solennelle à la chapelle de Notre-Dame des Dunes, afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur la marine, qui présente part à la pêche de la morue en Islande.

Une foule de marins, accompagnés de leur famille, y assistaient et se sont approchés de la table sainte.

Armentières. — Dans la journée de mercredi, le parquet de Lille, présidé par M. De Bèrn, juge d'instruction, et M. Bouillon, substitut du procureur de la République, est descendu à Armentières, pour examiner le procès-verbal d'un crime commis par Gustave Mallet qui le 27 janvier dernier a tiré six coups de revolver à bord portant sur M. Emiliell fils et sur deux autres personnes. Le procès-verbal de l'expertise. Il est plus que probable que cet infâme criminel passera à la prochaine session de la cour d'assises.

Belgique. — Le résultat de l'enquête ouverte au sujet de l'incident Van der Smissen qu'un tort grave

doit être appliqué bourgeois et communistes. La partie du rapport concernant les grandistes d'ant absoluement dénuée de fondement.

Néanmoins, une amonestation sera adressée au propriétaire en raison de la façon irrégulière dont il a procédé.

Toulon. — Des lettres comminatoires ont encore été adressées à divers propriétaires de la basilique, leur priant de procéder à la démolition.

Antony. — Explosion d'une chaudière. — Sur la chaudière d'Antony, à peu près vis-à-vis de la fabrique de ciment, s'élevait une fabrique de tonnes, stable depuis quelques années par M. Clément-Duhalon ; un estaminet est annexé à l'établissement.

Jeu de nuit, vers dix heures et demie, une explosion s'est produite. C'était la chaudière qui sautait. Il paraît qu'elle n'avait pas été suffisamment alimentée d'eau ; elle roula peu à peu, puis, quand on voulut l'élever de l'eau, elle vint en éclat.

Trois personnes ont été blessées. Le mécanicien, nommé Malleu, habitant la rue des Corbiers, a été le plus sérieusement atteint. Les autres guérissent, dont la figure était horriblement abîmée, faisait peine à voir ; il recut les premiers soins de M. le docteur Delongue. On crut, parait-il, un dénoyement fatal.

Deux autres ouvriers, des maçons, ont été moins gravement blessés, l'un à la tête, l'autre au nez.

Bruxelles. — M. Vergoin, qui s'est réfugié à Bruxelles pour ne pas faire le huit mois de prison auquel il a été condamné pour avoir trop vivement reproché au régiment de M. Chenevix de Beaulieu, avait demandé au conseil de l'ordre des avocats son inscription au barreau de Bruxelles.

Un autre avocat français, ancien procureur impérial, qui avait quitté la France à la chute de l'Empire, a été admis à faire partie du barreau de Bruxelles. On crut, parait-il, un dénoyement fatal.

Mais il n'avait pas été condamné pour insultes à un procureur général, et cette condamnation va, par conséquent, servir à des difficultés pour l'inscription de M. Vergoin.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Décès de M. Jean-Baptiste, 72 ans, rue de la Gare, 11. — Décès de M. Henri Hennequin, 72 ans, rue de la Gare, 11. — Décès de M. Henri Deryn, 72 ans, rue de la Gare, 11. — Décès de M. Ernest Dassemaux, 72 ans, rue de la Gare, 11. — Décès de M. Ernest Dassemaux, 72 ans, rue de la Gare, 11. — Décès de M. Ernest Dassemaux, 72 ans, rue de la Gare, 11.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Al. Officier d'Ac. 10 ans. — Dimanches 2 mars 1890, à 8 h. 1/2. — Spectacle de gala. — Représentation de MARYVIE, drame en 5 actes, de M. D'Almeida. — E. Tardieu, présentation de BEBE, comédie en 3 actes, de MM. E. de Nègre et A. Hannequin. — Ordre de spectacle : M. Maryvieve, 8 h. 1/2. — Billes d'ivoire chez MM. D'Almeida et D'Almeida, sauteurs de la table ; J. D'Almeida, sauteur de la table ; et au contrôle de 11 h. à 1 heure sans augmentation.

Quantités arrivées

Quantités arrivées	Quantités livrées à la consommation
1887... 21.490	17.772
1888... 16.794	13.821
1889... 18.602	14.911

Quantités livrées à la consommation

Quantités livrées à la consommation	Quantités livrées à la consommation
1887... 17.772	13.821
1888... 13.821	14.911
1889... 14.911	15.000

### BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Les importations de laines en France et à Marseille en 1889

Nous lisons dans le *Sémaphore* de Marseille :

Les importations de laines se sont accrues en France, en 1889, d'environ 12 p. 0/0, tant au commerce général qu'au commerce spécial, c'est-à-dire pour les quantités livrées à la consommation.

En voici les chiffres comparés, pour les deux dernières années, au ce qui concerne le commerce général, avec l'indication des principaux pays de provenance :

Pays de provenance	1888 tonnes	1889 tonnes
Angleterre.....	38.850	38.016
Belgique.....	31.912	34.998
Bulgarie.....	5.292	4.261
Australie.....	5.071	12.004
Uruguay.....	54.914	63.191
Algérie.....	10.725	9.635
Autres pays.....	18.998	21.608
TOTAL.....	174.575	190.818

Sur ces quantités, voici celles qui ont été livrées à la consommation pendant les deux mêmes années :

Pays de provenance	1888 tonnes	1889 tonnes
Angleterre.....	38.507	37.508
Belgique.....	30.287	33.403
Bulgarie.....	8.888	4.296
Australie.....	2.615	3.201
Uruguay.....	7.353	12.583
Algérie.....	10.725	9.635
Autres pays.....	17.650	20.300
TOTAL.....	168.410	185.510

Ainsi donc, il a été consommé en France pour les laines provenant de l'étranger de l'Algérie, 17 millions tonnes de plus de ce textile en 1889 qu'en 1888.

Les arrivages les plus considérables nous sont venus de la République Argentine qui a vu s'accroître ses envois de 9 millions tonnes, et l'Uruguay, de 4.900 tonnes.

Quant à la valeur des laines consommées en France, pour ce qui concerne les chiffres d'importation, nous avons vu, venons de relever, nous la sommes croisée de 20 p. 0/0, ce qui est un chiffre remarquable.

C'est, en deux ans, une augmentation d'environ 37 millions de francs.

Il est vraiment regrettable d'avoir à constater que la présence d'une importation qui est grandement accrue par toutes les frontières de France, le port de Marseille voit au contraire diminuer, d'année en année, le chiffre de son propre mouvement

pour cet article. En voici d'ailleurs les résultats pour ces trois dernières années :

Quantités arrivées	Quantités livrées à la consommation
1887... 21.490	17.772
1888... 16.794	13.821
1889... 18.602	14.911

Pour compléter ces dernières statistiques, nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs le mouvement d'importation de l'année 1889, avec l'indication des principaux pays de provenance :

Pays de provenance	Quantités arrivées	Quantités livrées à la consommation
Angleterre.....	38.850	38.016
Belgique.....	31.912	34.998
Bulgarie.....	5.292	4.261
Australie.....	5.071	12.004
Uruguay.....	54.914	63.191
Algérie.....	10.725	9.635
Autres pays.....	18.998	21.608
TOTAL.....	174.575	190.818

Diverses causes contribuent à placer notre commerce des laines dans de conditions essentiellement difficiles, et compromettent sérieusement l'existence de notre marché pour un article autrefois si florissant.

Les laines d'Australie, par exemple, sont transportées à Marseille pour Londres où elles arrivent en payant le même fret que si elles étaient destinées à s'arrêter à Marseille, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Australie n'est que pure perte.

Quant aux laines de l'Algérie dont les importations ne cessent pas de décroître, il ne faut en chercher le motif que dans l'existence des tarifs de douane de France qui préfèrent expédier dans le Nord par voie de mer une marchandise qui, une fois revenue à Marseille, aurait à subir pour être dirigée sur les centres manufacturiers du Nord, des frais de transport très onéreux.

Enfin, les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les laines de l'Inde sont en concurrence avec les laines d'Australie et de l'Algérie, ce qui fait que l'existence de notre marché pour les laines d'Inde n'est que pure perte.

Les ventes de la journée comprennent 100 balles Louvaine sur mars à 71,75 ; 500 balles sur juin à 72 ; 100 balles dit sur juillet à 72,25 ; 100 balles dit sur août à 72,50 ; 400 balles dit sur septembre à 72,8 ; 100 balles dit sur octobre.

Notre marché disponible reste limité aux stricts besoins de la consommation, mais la tendance est facile par continuation.

Nous aurions rien coté en livrable, toutefois il est fait 100 b. Broach fin embarquement février mars à prix tenu secret.

Peu de changement sur les divers marchés de l'Union.

Nous avons eu le placement de 378 balles dont détail suit : 17 b. Louisiana Benders à 75,50, 17 b. Georgia à 74, 50 b. Broach à 69, 53 b. Pérou dur à 105, 50 b. Louisiana à 73,50, 90 b. Georgia à 74, 10 b. Pérou dur à 105,50.

À Manchester, il n'y a aucune modification pour les tissus, les Madapolans, les Mullis et les Dhoo-ties pour l'Inde sont peu demandés, et les prix sont en faveur des acheteurs.